

5/ Exclusions de garanties tout matériau

Toutes modifications de la porte d'entrée ne garantissant plus son niveau d'étanchéité ou son isolation, ni son esthétique.

L'installation et l'usage de la porte d'entrée dans un contexte différent de celui de la maison individuelle, pour lequel notre produit a été fabriqué

L'absence de respect des prescriptions de ce guide

L'absence de la protection d'origine ou sa dégradation durant le chantier

Les dommages résultants d'un mauvais usage de la porte

Les dégâts survenus à la suite de circonstances exceptionnelles telles que : orage, tempête, dégradation due aux animaux, acte de vandalisme, ...

Les défauts visibles non signalés à la livraison du produit

L'absence d'entretien ou un entretien différent de celui préconisé par notre Compagnie

Les légères différences de teintes, les nœuds saints jusqu'à 2 mm de diamètre et les microfissures qui contribuent à la chaleur du bois sans nuire à son vieillissement.

Les dommages résultants de salissures d'origine biologique et des encrassements

Une exposition supérieure à 5 mois de l'ouvrant avec son emballage

Les décollements, dégradations et altérations diverses du revêtement dus :

- o Aux chocs d'origine mécanique
- o Aux fuites, coulures, vapeurs ou projections de produits chimiques
- o Aux produits d'entretien ou de nettoyage non préconisé

L'absence de protection entre la tôle et les quincailleries (serrure, judas ...)

Les portes d'entrée vendues comme produit prêt à peindre

Les dommages sur les joints PVC souples et sur le champ bois du vantail acier